



CA Mauges Communauté (Siren : 200060010)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Beaupréau-en-Mauges
Arrondissement	Cholet
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/2015
Date d'effet	01/01/2016

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Didier HUCHON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Rue Robert Schuman
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49600 Beaupréau-en-Mauges
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	124 682
-----------------------------	---------

Densité moyenne	94,61
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
49	Beaupréau-en-Mauges (200053619)	24 355
49	Chemillé-en-Anjou (200053593)	22 009
49	Mauges-sur-Loire (200054336)	18 824
49	Montrevault-sur-Èvre (200054302)	16 055
49	Orée d'Anjou (200056158)	17 020
49	Sèvremoine (200054385)	26 419

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 36

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
<i>* Politique d'incitation à la maîtrise de l'énergie.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
<i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT</i>
- Assainissement non collectif
<i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
<i>lutte contre la pollution de l'air.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
<i>Gestion des eaux pluviales urbaines, dans les conditions prévues à l'article L. 2226-1 du CGCT</i>
- Autres actions environnementales
<i>* Lutte contre le changement climatique. * Actions facultatives au titre de la gestion des milieux aquatiques, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, comprenant : a) La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (item 4°) ; b) La lutte contre la pollution (item 6°) ; c) La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines (item 7°) ; d) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants (item 10°) ; e) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (item 11°) ; f) L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à</i>

une unité hydrographique (item 12°) ;
Sanitaires et social
- Action sociale
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - programmes d'actions définis dans le contrat de ville
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'entreprise promotion et animation économiques actions de soutien aux initiatives des entrepreneurs - en matière de zones d'activités commerciales, de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : création, aménagement et gestion des zones d'activités soutien aux initiatives des commerçants tendant à l'amélioration des conditions d'exploitation des commerces - en matière touristique : promotion touristique dont la création d'offices de tourisme.
Développement et aménagement social et culturel
- Activités culturelles ou socioculturelles Programmation culturelle professionnelle de spectacles vivants.
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) zones d'aménagement concertée à caractère économique
- Constitution de réserves foncières réserve foncière pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code. Les initiatives dites de "transport solidaire" sont exclues du champ de l'action mobilité portée par la communauté d'agglomération.
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS Contributions au service départemental d'incendie et de secours.
- NTIC (Internet, câble...) Aménagement numérique : Conception, établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communication électronique, acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures de réseaux existants, mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs indépendants.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- Autres

Mise en valeur du patrimoine : action de communication et de promotion.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	Syndicat de la Loire Aval (200055127)	SM ouvert	1 500 928
49	Syndicat interdépartemental d'AEP des Mayes et de la Gâtine (254900061)	SM ouvert	576 488
49	SM intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (254901309)	SM fermé	844 693
49	SM des bassins Èvre, Thau, Saint Denis, Robinets, Haie d'Alot (254900582)	SM fermé	238 986
49	SMO "Anjou Numérique" (200052587)	SM ouvert	608 675
49	Syndicat Layon Aubance Louets (200058352)	SM fermé	817 450
49	SM pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers résiduels (VALOR 3 E) (254902562)	SM fermé	341 553
44	SM EPTB de la Sèvre Nantaise (200034080)	SM ouvert	891 266
45	Etablissement public Loire (254502008)	SM ouvert	4 483 806
49	SM Réseau Loire Alerte (254902380)	SM ouvert	2 120 156

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)